

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Des projets de construction de deux centrales photovoltaïques au sol, comprenant un poste de transformation et une clôture pour chaque projet, sur la commune de SAINT-SIMON-DE-BORDES**

Il sera procédé du **lundi 22 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la délivrance des permis de construire nécessaires à la réalisation des projets de construction de deux centrales photovoltaïques au sol, comprenant un poste de transformation et une clôture pour chaque projet, au lieu-dit chez Naudon, par la société SASU Centrale photovoltaïque de Saint-Simon-de-Bordes sur la commune de SAINT-SIMON-DE-BORDES. Ces projets s'implantent en deux entités distinctes.

Des informations sur ces projets peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SASU Centrale photovoltaïque de Saint-Simon-de-Bordes, chez EDF RENOUVELABLES France, Coeur Défense – Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris-La Défense Cedex, Tel : 06 03 15 69 15 .

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et aux dossiers peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit aux dossiers est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, les dossiers seront déposés en mairie de SAINT-SIMON-DE-BORDES, siège de l'enquête, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-SIMON-DE-BORDES : 18 rue Principale 17500 SAINT-SIMON-DE-BORDES et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Yves CARON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Philippe BERTHET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-SIMON-DE-BORDES, dans les conditions suivantes :

- Lundi 22 mai 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 14 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 21 juin 2023 de 09h00 à 12h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur les demandes de permis de construire déposées par la société SASU Centrale photovoltaïque de Saint-Simon-de-Bordes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-SIMON-DE-BORDES pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.